

429LM4/39

1240

**SOCIÉTÉ
NATIONALE**
des
**CHEMINS DE FER
FRANÇAIS**

CIRCULAIRE N° 1
POUR L'APPLICATION
DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE
SÉRIE M. — Transports N° 1
SÉRIE SERVICES FINANCIERS-GARES N° 4

Mb

Paris, le 16 août 1939.

CoL.

Nm.
12

annulé

Le présent tirage annule et remplace le tirage du 25 mars 1938.

L'Instruction Générale Série M, Sous-Série Transports N° 1, Série Services Financiers-Gares N° 4, en date du 16 août 1939, porte à la connaissance du personnel l'unification des différents modèles de piqûres d'expéditions et de la feuille de chargement, utilisés pour les transports commerciaux P. V.

FORMAT

Les piqûres sont du format 24x31; provisoirement, toutefois, il en sera imprimé du format 21x27.

Les gares qui établissent les piqûres à la main et celles qui disposent de machines à écrire permettant l'emploi du format 24x31, demandent des imprimés de ce dernier format.

Les gares disposant de machines à écrire qui ne permettent que l'emploi du format 21x27, demandent des imprimés de ce format.

On se conformera pour l'établissement et pour l'emploi de ces imprimés aux dispositions ci-après :

COULEUR DE LA FEUILLE DE CHARGEMENT

On utilisera :

— Une piqûre avec feuille de chargement de couleur jaune clair (bouton d'or), pour les envois P. V. dont la manutention doit être effectuée par le Chemin de Fer;

— Une piqûre avec feuille de chargement de couleur bulle, pour les expéditions P. V. dont la manutention doit être effectuée par le public.

Cette distinction ayant pour but de faciliter le tri des écritures en vue d'accélérer les opérations de manutention et de transbordement des marchandises manutentionnées par le Chemin de Fer, il importe de bien utiliser, pour chaque envoi P. V., une piqûre comportant la feuille de chargement de couleur appropriée.

508 un 6/10

INDICATION DE L'ACHEMINEMENT

Les mentions relatives à l'acheminement du wagon (itinéraire à suivre, indication du lotissement), groupées dans le cadre placé à la partie supérieure droite de la feuille de chargement, seront soigneusement remplies. C'est dans ce cadre qu'on doit également, lorsque le wagon fait l'objet d'un « Acheminement Spécial » apposer, la vignette relative à celui-ci.

POIDS BRUT (P. B.)

ET POIDS FREINÉ WESTINGHOUSE (P. F. W.) DU WAGON

Ces indications doivent être portées, par la gare de départ, tant sur les étiquettes du wagon que sur la feuille de chargement.

P. B. : Le poids brut est obtenu en ajoutant le poids de la marchandise à la tare inscrite sur le wagon;

P. F. W. : La détermination du poids freiné Westinghouse est faite conformément aux prescriptions en vigueur concernant le freinage des trains.

INDICATIONS CONCERNANT LA MANUTENTION

Aux rubriques « chargement » et « déchargement » il est inscrit, après le mot « par » : la mention « public » si la manutention doit être faite par le public (piqûres avec feuille de chargement bulle), et la mention « S. N. C. F. » si elle doit être faite par le Chemin de Fer (piqûres avec feuille de chargement jaune).

A la suite du mot « sur » on inscrit, selon le cas « G » (garè) ou « E » (embranchement particulier).

PLIAGE DES FEUILLES

Les feuilles doivent être pliées, non pas par leur moitié, mais suivant le trait horizontal placé au-dessus des indications de taxes.

TIMBRAGE

Les timbres d'escale (autres que les timbres de transbordement) doivent être apposés au recto de la feuille dans le cadre *ad hoc*.

DISPOSITIONS D'ORDRE

Il ne sera plus imprimé que des piqûres des nouveaux modèles. On épuisera les stocks existants; mais, en principe, les imprimés des anciens modèles ne devront plus être employés après le 1^{er} janvier 1940.

Le Directeur Général,

P. O., LE DIRECTEUR DU SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT :

J. GOURSAT.